

Pithiviers, le 19 octobre 2020



Monsieur le Préfet
DDT du Loiret
Service Eau-Environnement-Forêt
181 rue de Bourgogne
45042 ORLEANS CEDEX

Affaire suivie par Sylvie GABET

N/REF : MB/BD/76/2020

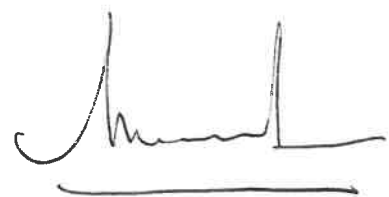
Objet : Avis de la CLE du SAGE Nappe de Beauce – Prélèvement au droit d'un nouveau captage AEP « F3 » sur la commune de Beaugency (45)

Monsieur le Préfet,

En date du 13 octobre 2020, vous sollicitez l'avis de la Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE de la Nappe de Beauce sur le dossier de demande d'autorisation environnementale déposé par la commune de Beaugency pour le prélèvement au droit d'un nouveau captage AEP « F3 » au lieu-dit Les Hauts de Lutz.

Après examen du dossier que vous m'avez transmis, compte tenu que le nouveau captage « F3 » vient en remplacement du forage « F1 » et n'entraîne pas de prélèvement supplémentaire, je vous informe que je n'ai aucune remarque particulière à formuler et que ce projet ne présente pas d'incompatibilité avec les orientations du PAGD ni de non-conformité avec le règlement du SAGE Nappe de Beauce.

Je vous prie de croire, Monsieur le Préfet, à l'assurance de mes salutations distinguées.



Monique BEVIERE
Présidente de la CLE
du SAGE Nappe de Beauce